

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
31 Mars 2017**

**OBJET** : Domaine départemental de Marseilleveyre. Subvention pour mise en sécurité du sémaphore de Callelongue

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au parc National des Calanques une subvention d'investissement de 159 421 € pour la mise en sécurité du sémaphore de Callelongue,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de financement, dont le projet est joint au rapport, ainsi que tout document y afférent.

La dépense correspondante, soit 159 421,00 €, sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité  
M. RÉAULT ne prend pas part au vote.

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée